

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 novembre à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 7 novembre 2024.

## Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline - M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse - M<sup>me</sup> HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M<sup>me</sup> SIMONET Catherine - M<sup>me</sup> CHEVILLARD Marlène - M<sup>me</sup> LOURDIN Marie-Christine - M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M<sup>me</sup> ROCHE Valérie - M. JOUHET Christian - M<sup>me</sup> MERCIER Monique - M<sup>me</sup> POUMEROL Caroline - M. JAY Clément - M. AUZEL Jonathan

## Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques (procuration donnée à M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys) - M<sup>me</sup> JEAN Pascale (procuration donnée à M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie)

## Étaient absents :

M. RAVET Serge - M. PERESSE Sébastien

**M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie a été élue secrétaire de séance.**

---

## DCM 2024-04-46 : CESSION DU TERRAIN DE LA MÉDIATHÈQUE - PARCELLES CADASTRÉES AI 299 ET 301 - A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-ELOY

Monsieur le Maire rappelle que le bâtiment de la médiathèque intercommunale, siège de la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy, a été construit par l'EPCI sur un terrain appartenant à la commune de Saint-Eloy-les-Mines.

Dans un souci de cohérence et afin de faciliter la réalisation des futurs projets d'aménagement portés par la communauté de communes sur son bâtiment et ses abords, l'EPCI sollicite l'acquisition des parcelles communales cadastrées AI 299 et 301.

Considérant l'aspiration légitime de l'EPCI à devenir propriétaire du terrain sur lequel est implanté son siège social et le peu d'intérêt pour la commune de maintenir dans son patrimoine une emprise foncière qui est dans les faits affectée au fonctionnement d'un bâtiment intercommunal ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 24 voix pour et 1 abstention (Cédric BOILOT) :**

- 1. Autorise la cession à la communauté de communes du Pays de Saint-Eloy des parcelles communales cadastrées AI 299 et 301, d'une contenance respective de 13564 m<sup>2</sup> et 310 m<sup>2</sup>, au prix de 6 300 € ;**
- 2. Décide que la communauté de communes s'acquittera de tous les frais liés à cette vente ;**
- 3. Autorise d'ores et déjà la communauté de communes à engager les démarches nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'aménagement, et notamment à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles précitées ;**
- 4. donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution des présentes décisions.**

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo



Extrait du registre des délibération / DCM 2024-04-46